

COMPTE RENDU DU CTL DU 12 AVRIL 2016

Déclaration liminaire de la CGT

Le 31 mars les jeunes et les salariés ont manifesté en masse pour le retrait de la loi El Khomri : 1,2 million de manifestants dans tout le pays.

Ce projet de loi concerne tous les salariés du public comme du privé. Outre son contenu de destruction du code du travail dans son article 23 il contient l'extension aux fonctionnaires du CPA (Compte Personnel d'Activité) substituant aux droits collectifs de prétendus droits individuels en accompagnement de la mobilité. Cette mobilité que le protocole PPCR veut généraliser en violation des statuts particuliers.

Le gouvernement doit entendre l'exigence qui grandit dans le pays parmi les jeunes et les salariés : retrait du projet de loi El Khomri.

C'est une même politique qui s'attaque au Code du travail et au statut et qui menace la DGFIP dans son existence même.

Et cela alors que les informations divulguées dans le cadre de l'affaire dite des Panama Papers démontrent l'ampleur de la fraude fiscale et soulignent la nécessité d'accroître les moyens humains et matériels de la DGFIP pour faire respecter les principes élémentaires d'égalité devant l'impôt.

Les suppressions et vacances d'emplois combinées aux restructurations incessantes amènent les services de la DGFIP au bord de la

rupture.

La retenue à la source programmée pour 2018, n'est autre que la privatisation de la collecte de l'impôt sur le revenu et signifierait pour notre administration des milliers de suppressions d'emplois.

Le RIFSEEP que s'apprête à instaurer la DG entraînerait pour le plus grand nombre un recul sensible de la part indemnitaire de la rémunération, ce que subissent déjà les assistantes sociales de notre département comme toutes leurs collègues du ministère (une perte de plusieurs centaines d'euros par an). A tous les niveaux les possibilités de promotion se réduisent comme peau de chagrin.

Dans notre direction, après les bornes CAF, les fusions de RAN, la direction présente aujourd'hui avant validation par la DG un nouveau train de restructurations.

Fusion des pôles Enregistrement-SPF, fermeture de la trésorerie de Levallois, disparition du SIE de La Défense, démantèlement du CDIF, autant de projets qui tournent le dos aux besoins du service public et annoncent de nouvelles suppressions d'emplois et dégradations des conditions de travail pour les personnels, autant de projets que pour ces raisons nous vous demandons d'abandonner.

Les questions suivantes ont été abordées.

Campagne IR

La CGT a souligné que l'administration demandait de nouveaux efforts aux agents : accompagnement de la généralisation de la télédéclaration, gestion des bornes CAF, intégration des numéros invariants dans les fichiers transmis par les bailleurs sociaux. Notre délégation a demandé si l'administration avait procédé au recrutement de jeunes en service civique, comme elle l'avait annoncé.

Pour la direction l'effort demandé sur la télédéclaration comme sur les invariants se traduira par des allègements de tâches ultérieurs. Sur les huit services civiques envisagés ce ne sont à ce jour que trois

recrutements (sur la période d'avril à début décembre) qui seront opérés. Les jeunes en service civique auront pour mission l'accompagnement des usagers dans l'utilisation du poste informatique dédié à la CAF et à impots.gouv (24 heures hebdomadaires pour 618 euros nets mensuels maximum). Ils participeront également à la « promotion du civisme fiscal » en milieu scolaire. D'autres services civiques pourront être recrutés pour la campagne de recouvrement. On le voit : le recours aux services civiques, précaires et sous-payés, n'est pas la réponse ni pour le service public ni pour les jeunes.

Plan local de formation

En préambule la CGT a évoqué les menaces qui pèsent sur l'ENFIP et son réseau et donc sur l'ensemble des services de formation dans nos directions. En effet la DG s'interroge sur l'opportunité de leur maintien. Cela est à rapprocher du CPA (Compte personnel d'activité) axé sur un droit à la formation à la carte financé largement sur le temps personnel. Dans le même sens le bilan de l'année écoulée fait ressortir que sur 690 agents qui se sont inscrits pour suivre une e-formation, seulement 359 ont validé leur stage.

Cela confirme à nos yeux que l'e-formation ne peut pas être la solution pour les formations de

demain et que rien ne remplacera le présentiel qui permet d'échanger, de mutualiser et de valoriser les acquis.

La CGT a par ailleurs demandé que soient rappelées aux chefs de service et aux agents les dispositions relatives aux autorisations d'absence Veille de concours.

La CGT s'est inquiétée du laps de temps qui parfois s'écoule entre l'affectation sur un poste et les formations aux outils nécessaires à l'accomplissement des tâches. La direction a répondu que cela pouvait provenir des calendriers imposés par l'ENFIP. Malheureusement ce n'est pas toujours le cas.

Tableau de bord de veille sociale (TBVS)

Nous avons relevé tout particulièrement les points suivants : la hausse de 40 % des signalements de violences physiques ou verbales d'origine externe (28 au total) : le nombre toujours d'un niveau élevé des écarts (3068 équivalant à environ 10 ETP), la progression du nombre de jours d'arrêt maladie suite à accident de service dont trajet (722), le nombre de jours de congés définitivement perdus (841,5).

Pour examiner les points relatifs au transfert de la TM de Colombes et à l'Adaptation des Structures et du Réseau, la délégation CGT comprenait des collègues « experts » issus des services concernés qui dans leurs interventions ont exprimé les préoccupations de leurs collègues. Étaient représentés : la TM de Colombes, le CDIF de Sèvres, le pôle enregistrement d'Issy, la trésorerie de Levallois.

Pour nous, cette situation, à analyser service par service, devrait alerter la direction sur les conséquences des politiques suivies depuis des années en termes d'emplois et d'organisation de services. Quand nous écrivons que les services et les agents sont au bord de la rupture, il n'y a malheureusement aucune exagération.

Transfert de la trésorerie municipale de Colombes et création d'une caisse unique

Le déménagement est prévu pour la première quinzaine de juillet. La rénovation du hall d'accueil sera achevée avant le début de la campagne IR. Au niveau 0, il apparaît que l'espace pour les 7 agents sera de 68m² et non de 56 comme annoncé dans un premier temps.

Les boxes seront répartis entre la TM et le SIP mais avec possibilité d'adaptation en fonction des besoins.

La caisse unique sera sous la responsabilité du comptable du SIP. L'annexe au protocole précise que compte tenu de la situation actuelle des effectifs, à titre provisoire, un partage du fonctionnement de la caisse unique a été convenu. Cela prendra la forme d'une mise à disposition d'un agent de la TM, une journée entière (le mardi) et une matinée (le jeudi matin).

Hormis cette situation exceptionnelle qui n'est pas appelée à perdurer, les agents de la TM relèvent exclusivement de l'autorité du trésorier et ne peuvent être en aucun cas

« réquisitionnés » par le chef du SIP.

La direction a affirmé qu'elle avait tenu compte pour déterminer la charge de travail des flux P109 (transfert entre postes comptables de paiement par CB). La direction a installé trois TPE (terminaux de paiement électronique – terminaux carte bancaire) : un pour le SIE, et deux à la caisse (un flux TM et un flux SIP). La direction n'a pas souhaité en installer un à l'accueil TM pour des raisons de coût et afin de permettre l'utilisation en renfort à la banque d'accueil de l'agent de l'accueil TM.

Pour éviter à l'usager une attente répétée, la direction a prévu un système coupe-fil dans la file d'attente de la caisse.

L'interrogation des agents quant aux disponibilités de places de parkings (auto, moto, vélo) va être examinée par la direction.

Vote : abstention CGT, Solidaires, FO et CFDT

Restructurations proposées par la direction à la DG au titre de l'Adaptation des Structures

Démantèlement des CDIF de Sèvres et de Nanterre

La direction projette la création d'un PELP (pôle d'évaluation des locaux professionnels) à Nanterre, d'un PTGC (pôle de topographie et de gestion cadastrale) à Sèvres et d'une cellule foncière adossée au SIP de Suresnes, le tout avec effet au 1/09/2017.

Les collègues du CDIF de Sèvres experts auprès de la délégation CGT ont posé à la direction une série de questions préparées avec les agents. Dans ses réponses la direction a reconnu qu'un poste de B avait été oublié dans les documents préparatoires et indiqué que le sous-effectif constaté n'avait pas de rapport avec la restructuration projetée et qu'il n'y avait pas de gel du 6ème poste de géomètre. Elle a affirmé que le maintien ou pas d'un agent C à Sèvres à l'accueil n'était pas décidé, qu'à terme le PTGC et le PELP pourraient être tous deux implantés à Nanterre et que dans le projet il

n'était pas exclu de créer une antenne du PTGC à Nanterre pour les géomètres du nord du département. Il a été précisé que les règles habituelles de priorité pour suivre le poste transféré et de garantie de maintien à résidence (fusionnée dans le cas de Sèvres-Saint-Cloud) s'appliqueraient et que l'opération de transfert de Sèvres à Nanterre serait éligible à la prime de restructuration, à la condition que la nouvelle résidence ne soit pas plus proche du domicile de l'agent.

La direction n'écarte pas la possibilité de création d'un 7ème emploi de géomètre par transformation d'un emploi A.

La délégation a fait part de l'opposition des collègues à cette restructuration et souligné la perte de technicité qui en résulterait, sachant que la quasi totalité des agents n'envisage pas de suivre les transferts.

Création de deux Services de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement (SPFE) le 1/09/2017 à Nanterre-Tivoli et Vanves-Bd du Lycée

La note de présentation explique : « Ces services recouvriraient des enjeux et des équipes importantes (de 50 à plus de 60) dont la taille offre des marges de manœuvres en termes d'organisation et de fonctionnement ».

La direction avance l'argument de la proximité des procédures (droit civil). Notre délégation a interrogé la direction sur le respect des métiers au sein de la structure fusionnée. Réponse évasive de la direction qui précise déjà que ce ne sera pas le cas au sein de l'accueil pour les cas simples.

Concernant le SPFE de Vanves elle indique que des travaux seront nécessaires pour installer l'accueil mais qu'il n'y aura pas de problème majeur les SPF étant déjà très au large.

Le nombre exact des agents du SIE d'Issy concerné n'est pas encore fixé, sachant qu'actuellement 17 agents du SIE relèvent du pôle enregistrement. Au sujet du rattachement du stock existant de droits à recouvrer (paiements fractionnés ou différés) pour un total de 104 millions, la décision n'est pas encore prise, la tendance côté DG étant à la conservation dans le SIE d'origine.

Ce type de fusion ne fait que poursuivre un objectif de polyvalence accrue au mépris des métiers et prépare de nouvelles suppressions d'emplois, alors que déjà SPF et pôle enregistrement connaissent les plus grandes difficultés.

Fermeture de la trésorerie municipale de Levallois par fusion avec la TM de Courbevoie le 1/09/2017

Comme à son habitude la direction invoque la « taille critique » du service pour justifier sa disparition. Mais c'est l'administration qui a sorti la partie Impôts des trésoreries de proximité, c'est elle qui supprime les emplois année après année et qui sous-recrute au niveau national, provoquant la vacance d'emploi généralisée.

La direction a expliqué le choix de la TM de Courbevoie par l'appartenance des deux communes au même territoire (T4) de la métropole du Grand Paris.

En réponse aux questions RH soulevées par notre délégation la direction a renvoyé aux priorités et garanties prévues pour les agents en

cas de transfert de service : priorité pour suivre le poste transféré, garantie de maintien à résidence (la résidence s'entendant après fusion des RA, ici Neuilly-Levallois).

Notre délégation a dénoncé ce nouveau recul du service public de proximité qui s'accompagnera d'une déperdition de technicité lié au renouvellement complet des équipes de travail.

Suppression du SIE La Défense au 1/09/2017

La CGT a pointé la technicité mise en œuvre par ce service tout particulièrement dans la gestion de la CFE pour les filiales des grandes entreprises, justifiant pour nous pleinement le

maintien de ce service. La Direction reconnaît cette particularité mais n'en retire pas pour autant son projet.

Ce point (projet de restructurations au titre de l'ASR 2017) était soumis au vote de la représentation syndicale au CTL

Le vote a été le suivant :

Contre : CGT

La CFDT, FO et Solidaires arguant du manque de précision de certains projets présentés par la direction ont choisi de ne pas prendre part au vote (NPPV).

La délégation CGT, en cohérence avec le mandat reçu des agents, soucieuse de n'écartier aucune possibilité de peser dans le sens des intérêts des personnels, a voté Contre. Elle ne peut que regretter que l'unité ne se soit pas réalisée face à l'administration à l'occasion de ce vote important.

Plus que jamais l'heure est au développement de l'action pour faire échec à ces projets régressifs. La CGT continuera à rechercher l'unité sur les revendications comme elle le fait dans le cadre du combat pour le retrait de la loi El Khomri.

Questions diverses

Remboursement des frais des EDR

Au contraire de la situation antérieure l'administration ne rembourse plus que 50 % des Pass Navigo pour les EDR. La direction a répondu que cette question était à l'examen par la DG.

Nous avons fait état du fait que les agents du PCE sont invités à remettre en mains propres les 2120 et 3924. La direction a déclaré ne pas avoir d'information et précisé que cela ne correspondait pas à ses orientations.

La délégation CGT

SIE de Sceaux

En réponse à notre interrogation la direction a expliqué qu'il n'y avait pas de projet de restructuration du SIE et que seule une redistribution interne des dossiers entre IFU était envisagée.

PCE de Courbevoie

**Pour le retrait du projet de loi El Khomri,
Pour nos revendications,
Tous en grève et en manifestation le jeudi 28 avril !**

REJOIGNEZ LA CGT FINANCES PUBLIQUES 92 !

www.financespubliques.cgt.fr/92/
cgt.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr